



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Direction générale de la santé  
Sous-direction de la prévention des risques infectieux (RI)  
Bureau des infections et autres risques liés aux soins (RI3)  
Dr Jean-Luc Termignon  
Tel : 01 40 56 53 07  
[jean-luc.termignon@sante.gouv.fr](mailto:jean-luc.termignon@sante.gouv.fr)

Paris, le 12 JUIL 2012

DGS/RI/N°

Le Directeur général de la santé

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs généraux  
des agences régionales de santé

Objet : Précisions relatives aux précautions à observer lors des actes invasifs en vue de réduire les risques de transmission d'agents transmissibles non conventionnels (ATNC).

Ref : Instruction N° DGS/RI3/2011/449 du 1er décembre 2011 relative à l'actualisation des recommandations visant à réduire les risques de transmission d'agents transmissibles non conventionnels lors des actes invasifs.

PJ : Réponses aux questions les plus fréquemment posées dans le cadre de l'application de l'instruction N° DGS/RI3/2011/449 du 1er décembre 2011.

L'instruction citée en référence a donné lieu, en raison de son caractère technique, à des questions relatives à sa mise en œuvre de la part des professionnels et des établissements de santé. Celles-ci ont été répertoriées, puis examinées par des membres du groupe national qui avait travaillé au projet d'instruction et par des représentants des cinq CCLIN.

Le document joint vous permettra d'apporter des réponses validées aux questions qui peuvent vous être posées dans ce cadre. Il peut être publié dès à présent, si vous le jugez utile, sur vos sites Internet.

Je vous remercie d'assurer une large diffusion de ce document auprès des professionnels de santé plus particulièrement intéressés par sa publication, c'est à dire ceux qui réalisent des actes invasifs – y compris dans le secteur des soins de ville, ceux qui assurent la responsabilité des services de stérilisation et ceux qui exercent des missions dans le domaine de l'hygiène et de la prévention des risques infectieux associé aux soins.

*Le Directeur Général de la Santé,*

*Dr Jean-Yves GRALL*

Copie : Monsieur le Directeur général de l'offre des soins, Monsieur le Directeur général de l'Agence nationale de sécurité des médicaments, Mesdames et Messieurs les responsables des centres de coordination et antennes régionales de lutte contre les infections nosocomiales